

REGLES DE JAUGE

I. Généralités

1. Objectif

Le but de ces règles de jauge est de permettre d'établir une monotypie du voilier type Tofinou 9.5 (monotypie de la coque, du gréement, de la voilure et de l'accastillage), afin que le Tofinou 9.5 reste simple en offrant à chacun des propriétaires la possibilité de courir à armes égales.

2. Application

Les règles de classe Tofinou 9.5 seront soumises à l'approbation des membres de l'association des propriétaires de Tofinou 9.5 lors d'une assemblée générale. Toutes modifications seront présentées par écrit lors des convocations aux assemblées générales du Tofinou International Club. Elles seront votées lors de ces assemblées.

3. Respect du règlement

Pour participer aux courses et aux régates réservées aux « Tofinou 9.5 », les concurrents doivent s'assurer que leur bateau est strictement conforme aux règles de jauge en vigueur. Le non-respect de ces règles pourrait entraîner la disqualification du bateau pour la totalité de l'épreuve. Toute modification du bateau qui présente une certaine ambiguïté par rapport à l'esprit des présentes règles sera soumise à l'approbation préalable d'une commission technique, composée au minimum de trois personnes.

4. Règles de classe

Aucun bateau ne pourra participer aux régates de Classe s'il n'est pas conforme aux présentes règles, si son propriétaire ou son skipper n'est pas membre du Tofinou International Club, ou si son propriétaire ou son skipper ne s'est pas acquitté de ses cotisations annuelles.

5. Règles générales de monotypie

Toutes modifications de la coque, du gréement, de l'accastillage et de la voilure qui ne sont pas expressément autorisées par ce règlement, sont interdites.

6. Numéro de voile

Le numéro de voile correspondra au numéro de la coque et sera précédé par les lettres symboles de la nationalité. En course, ce numéro est obligatoire sur la grand voile conformément au ERS (The Equipment Rules of Sailing) de World Sailing (disponibles sur <http://www.sailing.org>).

7. Méthodes de mesure

Les méthodes de mesures, sauf indication contraire du présent règlement, doivent être en accord avec les recommandations de World Sailing.

II. Règles de Jauge

1. Monotype

Le Tofinou 9.5 est un monotype

longueur maximum	(LOA)	9,47 m
longueur flottaison	(LWL)	8,15 m
largeur maximum	(Beam)	2,45 m
tirant d'eau	(Draft)	1,20 m / 2,20 m

Les documents officiels de construction sont les suivants : **Plans de forme (en annexe 1)**.

Le Tofinou 9.5 ne peut être construit que par le chantier Latitude 46.

2. La Coque

La coque et le pont du bateau devront être construits selon l'échantillonnage déposé auprès du constructeur officiel et des architectes qui en garantissent la conformité.

Les dimensions, formes et structures, doivent être conformes au plan du constructeur officiel et des architectes qui en garantissent la conformité. Aucune modification aux pièces sorties des moules d'origines n'est acceptée.

Le seul matériau autorisé pour la coque est la fibre de verre monolithique et le sandwich de fibre de verre collé sous vide pour le pont. Celui-ci est relié à la coque par collage polyuréthane et vissage.

Le pont est recouvert de lattes de teck de 8mm d'épaisseur. Deux hiloires en acajou démontable pour entretien, masque toutes les drisses, écoutes, ris, cunningham et hale-bas de bôme.

3. Le lest

Le lest est composé d'un voile de quille réalisé en infusion vinylester et d'un bulbe en plomb fixé par des axes inox noyés dans la résine. Poids : 800 kg. Toute modification du voile et du bulbe de la quille d'origine est interdite.

Un système de relevage électrique 12V (couplé en manuel) commandé par un treuil électrique avec un arrêt automatique en position haute, câblé en Dynema.

4. Le gouvernail

Les dimensions et les formes du gouvernail doivent être conformes **au plan déposé (annexe 2)**.

Les caractéristiques du stick sont libre de choix.

5. Le poids

Lors de la pesée, le bateau devra comporter exclusivement les équipements suivants :

- 1 mât
- 1 bôme
- 1 gréement dormant

Mais aussi :

- 1 gréement courant standard : l'écoute de GV, l'écoute de foc et l'écoute de spi
- 1 bout dehors
- Accastillage fixe et standard au minimum
- Porte des coffres, coussins des couchettes latérales
- les aménagements standards du bateau y compris les toilettes
- 1 moteur et sa batterie de démarrage
- l'ensemble du système, manuel ou électrique, de relevage électrique de la dérive
- hiloires en position
- tout matériel installé en position fixe (électronique, pompe de cale, accastillage, ...)
- si il y a une ou plusieurs batteries de « servitude » celles-ci pourront restées à bord.

Les voiles seront débarquées.

Le mouillage ne fait pas partie de la pesée du bateau.

Les gueuses internes (fixes ou mobiles) sont interdites.

Le réservoir de carburant sera vide ou l'équivalent poids/volume retiré du résultat de la pesée.

Le réservoir d'eau sera vide.

Le poids du bateau en ordre de jauge ne devra pas être inférieur à 2350 kg.

6. Les Espars

6.1. Le mât

Le mât doit être conforme **au plan déposé (annexe 3)**.

Le mât est constitué exclusivement de fibre de carbone, répondant aux caractéristiques suivantes :

Longueur du mât entre l'étambrai représenté par la plaque d'aluminium posée sur le pont et l'axe du réa de grand voile est de 12330mm.

La hauteur de sortie de drisse de spi est située à 10735 mm au dessus de l'étambrai

La hauteur de la cadenne d'étai est de 10400mm.

Le mât tournant n'est pas autorisé.

Le mât est équipé d'un seul étage de barre de flèche.

6.2. Les barres de flèches

Les barres de flèches doivent être en aluminium. Leur longueur doit être de 1100mm.

6.3. La bôme

La bôme est réalisée en profil extrudé d'aluminium

La bôme doit être conforme **au plan déposé (annexe 4)**.

6.4. Bout dehors

Le bout dehors est un tube de 80mm de diamètre et d'une longueur totale de 2000mm

Le bout dehors est composé exclusivement de carbone.

7. Marques de jauges

Les marques de jauge sur le mât et la bôme doivent être peintes ou collées d'une couleur nettement visible et avoir une largeur de 30 mm au minimum en faisant le tour du profil.

Le vit de mulot doit être la marque d'origine, le haut de celui-ci doit se trouver à 800mm au dessus de l'étambrai. La distance entre les 2 marques de jauge du mât est de 11400mm.

La marque de jauge sur la bôme se situe à 3800mm de la face arrière du mât.

8. Le gréement dormant

Il est composé de câbles en acier toronné monoton, ou en dyform ou en rod et comprend les éléments suivants :

- un étai réglable par des lattes montées sur un emmagasineur ou enroueur
- deux galhaubans réglables par un ridoir
- deux bas-haubans réglables par un ridoir
- un pataras en dynema (une latte de pataras en fibre composite est autorisée en tête de mât afin de faciliter le passage de la grand voile)

9. Le gréement courant

Le gréement courant utilisé en série doit être réalisé en cordage synthétique d'un diamètre minimum de 6 mm à savoir :

- une drisse de grand voile
- une drisse de foc
- une drisse de spi asymétrique utilisée également pour le code 0

L'utilisation d'une seconde drisse de spi est interdite.

10. Les cadènes

Les cadènes des haubans et de l'étai doivent être à leur place d'origine conformément au plan déposé. Les cadènes du pataras doivent être fixées dans les limites de la jupe arrière mais l'endroit n'est pas déterminé.

11. Les voiles

Le choix du voilier est libre.

Pour toutes les épreuves de Classe, un seul et même jeu de voiles est autorisé à bord, de la première à la dernière manche du championnat. Ce jeu peut comporter au maximum les voiles suivantes :

- une grand-voile
- un foc
- un code 0
- deux spis

11.1 Grand-Voile (Mainsail)

Les bords de la voile ne doivent pas dépasser les marques de jauge sur les espars (mât et bôme).

Les dimensions maximales sont les suivantes :

Chute : **11.93m (= leech).**

Guindant : **11.40m (= P = luff).**

Bordure : **3.80m (= E = foot)**

Largeur aux 7/8 de la hauteur : **0.98m**, ralingue comprise (= 7/8 girth = MUW).

Largeur aux ¾ de la hauteur : **1.69m**, ralingue comprise (=3/4 girth = MTW).

Largeur à la ½ de la hauteur : **2.63m**, ralingue comprise (=1/2 girth = MHW).

Largeur au ¼ de la hauteur : **3.27m**, ralingue comprise (=1/4 girth)

Largeur de la tête de voile y compris la corde de ralingue (**Head Point**) : **200mm**.

L'angle entre la corde de guidant et l'arrière de la têtère (aft head point) ne doit pas dépasser 90°.

Cinq (5) lattes au maximum. La répartition des lattes est libre. La longueur des lattes est libre.

11.2 Foc (Jib)

Les dimensions maximales sont les suivantes :

Guidant : **10.40m (= luff = HLU)**

Chute : **9.90m (= leech = JLE)**

Bordure : **3.20m (= foot)**

Perpendiculaire au guidant : **3.08m (= luff perpendicular = HLP)**

Largeur au 7/8 de la hauteur : **0,55m (= 7/8 girth = HUW)**

Largeur au ¾ de la hauteur : **0.99m (= 3/4 girth = HTW)**

Largeur à ½ de la hauteur : **1.82m (= 1/2 girth = HHW)**

Largeur au ¼ de la hauteur : **2.52m (= 1/4 girth)**

Largeur de la tête **80mm (= headSail top = HHB)**

La chute peut être munie de trois (**3**) lattes au maximum

Longueur maximum de chaque latte **1.40m**

11.3 Spinnaker asymétrique (Gennaker)

Les dimensions maximales sont les suivantes :

Guidant : **12.75m (= SLU = luff)**

Chute : **10.42m (= SLE = leech)**

Bordure : **7.10m (= SF = foot)**

Largeur à ½ hauteur : **7,30m (= mid girth = SHW)**

Le matériau du spi est libre.

11.4 Code 0

Les dimensions maximales sont les suivantes :

Guidant : **11.15m (= luff)**

Chute : **10.30m (= leech)**

Bordure : **6.70m (= foot)**

Largeur à ½ hauteur : **3.50m (= mid girth)**

Le matériau du code 0 est libre.

Le Code 0 est établi volant (non endraillé), il peut être utilisé avec un emmagasineur.

Le point d'amure sur le bout dehors peut être fixe.

12. Accastillage et équipement

L'accastillage est celui strictement livré en standard par le chantier ou parmi les options offertes par le chantier.

L'ensemble de l'accastillage doit se trouver dans sa position d'origine, y compris cadènes, taquets, rails d'écoute de foc et de grand voile, poulies, winchs.

L'utilisation de petits palans amovibles, poulies ouvrantes, barber sont autorisés afin d'améliorer le réglage des voiles.

L'hélice est de type "bec de canard" ou "max prop" et sera à poste.

13. Aménagements

Les aménagements standards du bateau doivent être en place.

Le coussin de la couchette avant pourra être retiré.

14. Armement

L'équipement de sécurité obligatoire à bord correspond au minimum à la catégorie de navigation prévue par les règles de course et au nombre de personne à bord.

En course, le mouillage est obligatoire. Il se compose a minima d'une ancre légère 1,8 kg, d'un bout plombé de 10m et d'un câblot de 20 m.

15. Equipage

L'équipage est composé au minimum de 2 personnes et au maximum de 5 sous réserve des règles propres à certaines épreuves

IL EST RAPPELE QUE CES REGLES NE DOIVENT PAS RETIRER AUX REGATES LEUR CARACTERE AMICAL

Annexe 1 : Plan de Forme

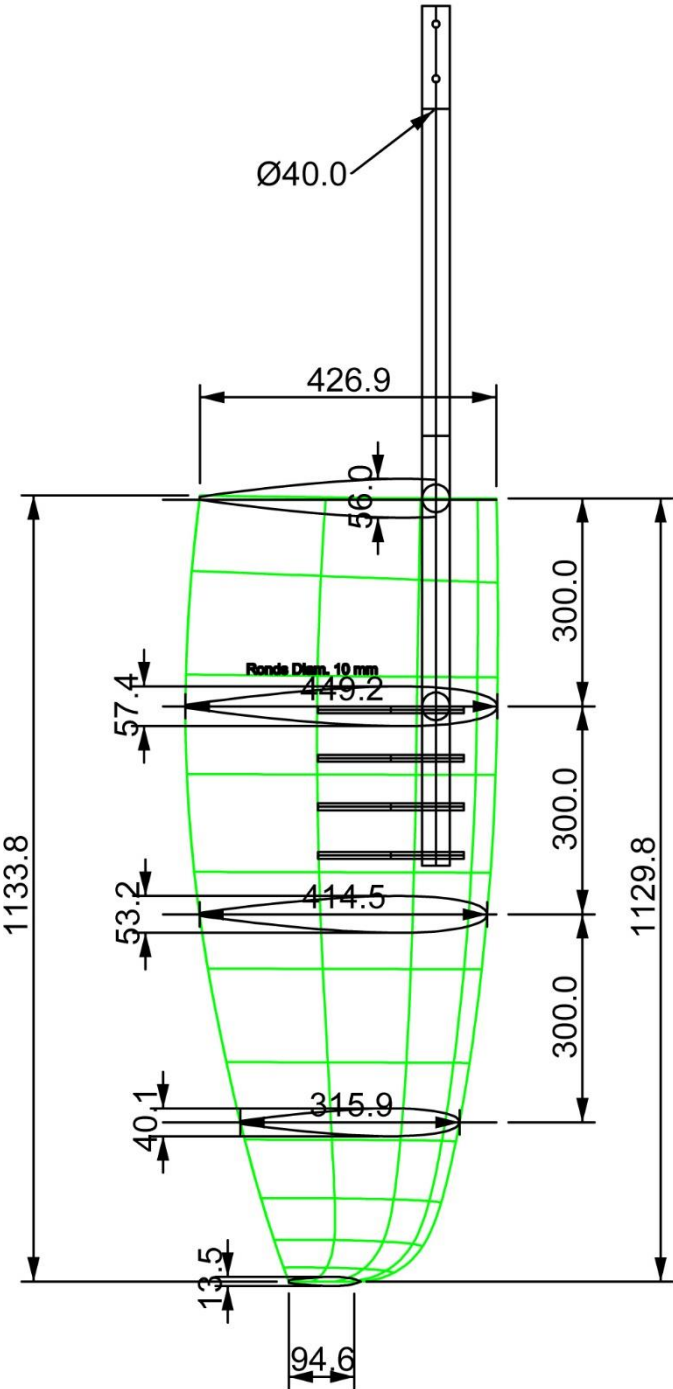


FRANCAIS 16-09-2011

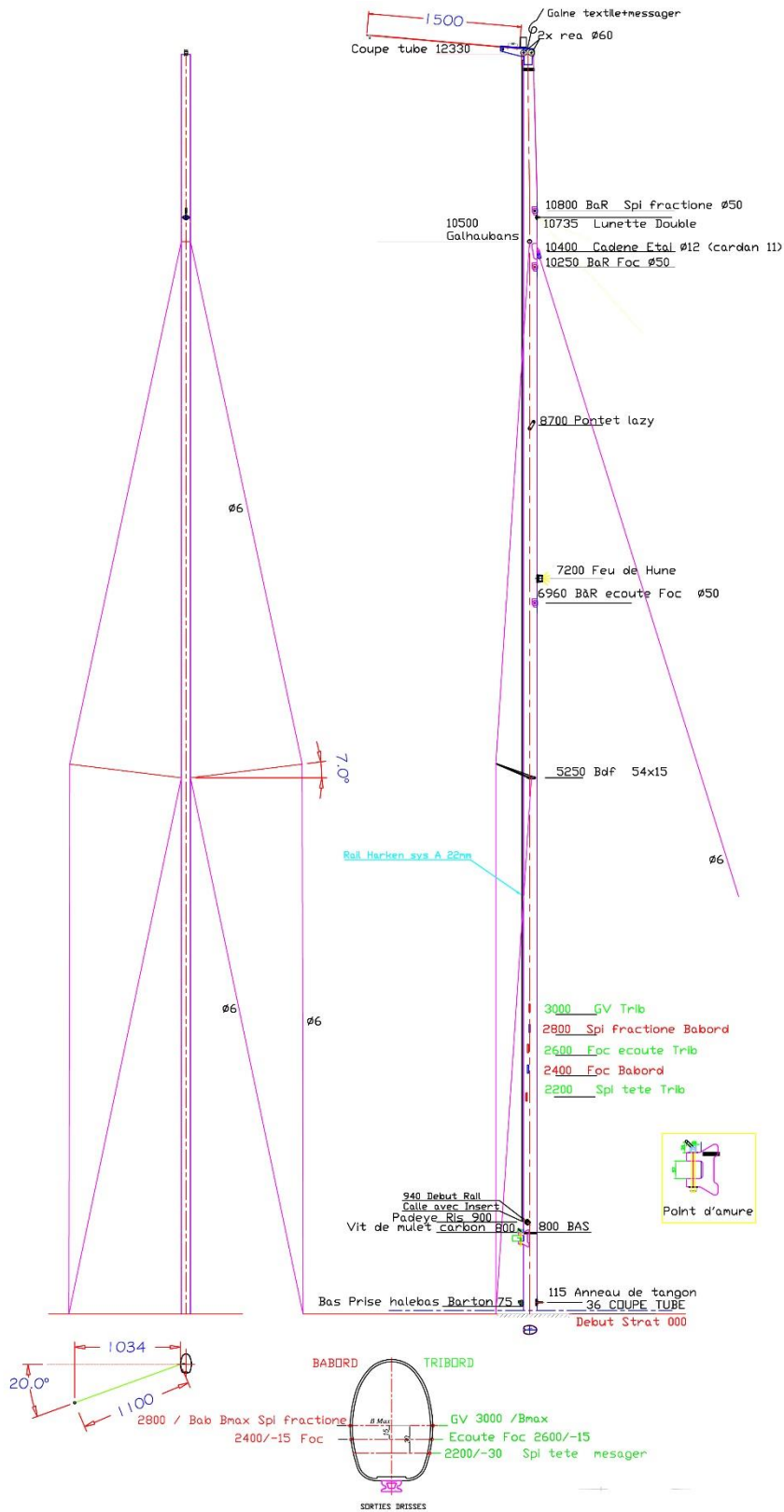
LATITUDE 46-- 17410 Saint Martin de Ré- Ile de Ré - (FRANCE)
Tel 33 (0)5.46.09.41.79 Fax 33 (0)5.46.09.01.60 – e-mail : latitude-46@classic-boats.com

Page 26/52

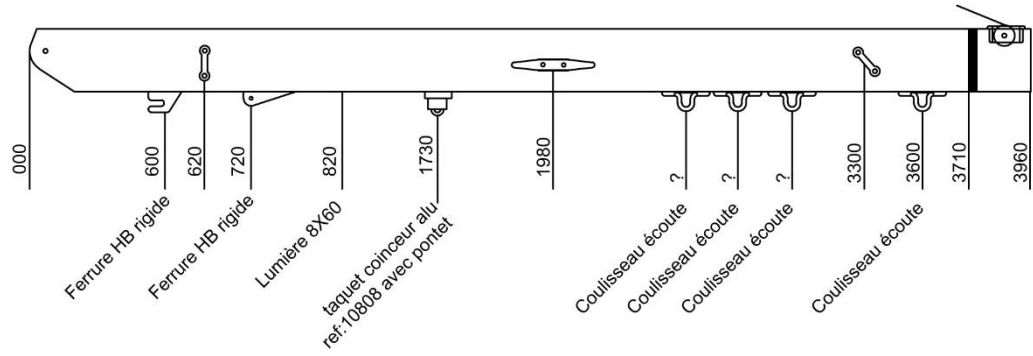
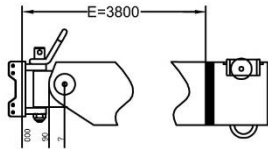
Annexe 2 : Safran



Annexe 3 : Mât



Annexe 4 : Bôme



FIN